

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2018

Présents : Mmes Cabane, Dulac, Séébold, Stewart.

MM. Ader, Amat, Barbe, Bonnard, Bonnet, Breton, Calmettes, Garnier, Sifantus.

Absente excusée : Mme Deltour, procuration à Mme Séébold.

Absents : Mmes Norholm, Peyragrosse, Prévostel.

M. Hirn.

Secrétaire de séance : M. Bonnet.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2018.

I. FINANCES

1-Décisions modificatives :

C'est toujours des virements de compte à compte. L'équilibre du budget n'est pas modifié.

VOTE : 14 POUR.

2-Fonds ligne de crédit :

Vous avez été informés de la décision prise de faire une ligne de crédit afin de reconstituer notre trésorerie dans l'attente des paiements des subventions concernant la médiathèque, l'école maternelle et le city stade. Cette ligne de crédit est d'un montant de 600 000€, et versée directement à la trésorerie.

VOTE : 14 POUR.

3-Assainissement :

Monsieur le Maire informe des nouvelles dispositions prévues pour le transfert de compétence à la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

VOTE : 14 POUR.

II. URBANISME

PUP :

La présente convention de Projet Urbain Partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'aménagement du secteur situé sur les zones AU1 et AU3, partie sud de la commune. Dans ce secteur un permis d'aménager a été accordé et dénommé « les terrasses de la tour », comprenant 13 logements sur 11 576m² (parcelles AN n° 79 et 81).

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan joint en annexe pour un superficie totale de 26 331m².

Lecture de cette convention est faite au conseil municipal.

VOTE : 14 POUR.

III. PERSONNEL

1-Taux d'avancement de grade et promotion interne :

Il convient de voter le taux d'avancement de grade par cadre d'emploi. L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emploi.

Il convient de déterminer un taux maximum d'agents pouvant être promus. Proposition de monter ce taux à 100% dans chaque cadre d'emploi. Taux demandé à la CAP.

VOTE : 14 POUR.

2-Création de poste :

Transformation du poste de la médiathèque de 28h à 35h. Ce poste est subventionné par la DRAC à hauteur de 80%, conditionné à l'extension des horaires.

VOTE : 14 POUR.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Bail du café
- Présentation du CMJ
- Divers dossiers présentés par M. le Maire.

La séance est levée à 20h08.